



# ACADÉMIE D'ORLÉANS-TOURS

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## Direction des ressources humaines

Pôle d'Appui aux Ressources Humaines  
Bureau de l'action sociale

n° 709 - 2022  
Affaire suivie par :  
Sophie.collonnier  
Tél : 02 38 79 39 49  
Mél : [sophie.collonnier@ac-orleans-tours.fr](mailto:sophie.collonnier@ac-orleans-tours.fr)

21, rue Saint Etienne  
45043 Orléans Cedex 1

Orléans, le 8 décembre 2022

Le Recteur,  
Chancelier des Universités

à

Mesdames et Messieurs les inspecteurs d'académie,  
directeurs académiques des services de l'Éducation nationale  
Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement public et privé  
sous contrat  
Mesdames et Messieurs les directeurs des établissements  
régionaux d'enseignement adapté  
Mesdames et Messieurs les directeurs des centres d'information  
et d'orientation  
Mesdames et Messieurs les délégués académiques  
Mesdames et Messieurs les chefs de division et de service

### Objet : Circulaire Forfait modalités durables 2022 - Information

En application du décret du 9 mai 2020, relatif à la mise en œuvre du forfait mobilités durables dans la fonction publique, je souhaite vous informer que la circulaire pour l'année 2022 est retardée.

En effet, dans le cadre du plan ministériel de sobriété énergétique, la réglementation va évoluer sur différents points : le montant annuel devrait être réhaussé, le nombre de jours pendant lesquels les agents ont eu recours au vélo ou au covoiturage devrait être modifié, les modes de transports éligibles pourraient être élargis et le cumul entre le forfait mobilités durables et la prise en charge mensuelle des frais d'abonnement de transport entre le domicile et le travail pourrait être envisagée. Mes services sont dans l'attente de nouvelles directives ministérielles ce qui justifie le report du lancement de la campagne du FMD 2022.

La circulaire vous sera transmise dès que possible avec les nouvelles modalités de prise en charge. La date de retour des demandes validées sera également décalée sans préjudice sur leur prise en compte.

Par ailleurs, je vous informe que, dorénavant, les demandes de FMD ainsi que la validation par le supérieur hiérarchique se feront, pour la majorité des agents, de manière dématérialisée via l'application COLIBRIS. Les informations vous seront transmises en amont de l'ouverture de la campagne.

Je vous remercie de bien vouloir assurer la plus large diffusion de ces informations auprès de vos équipes.

Pour le recteur et par délégation,  
Le secrétaire général de région académique,  
Le secrétaire général d'académie,

Stéphane LE RAY